ENQUETE PUBLIQUE

PREALABLE A L'EXTENSION DU CIMETIERE

DU HAMEAU DES VALAYANS

PROCEDURE

MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE PERNES-LES-FONTAINES
PLACE ARISTIDE BRIAND
84210 PERNES-LES-FONTAINES

SOMMAIRE

- **Arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique**
- **Désignation du Tribunal Administratif du Commissaire-Enquêteur**
- **Publicités**

REÇU EN PREFECTURE
le 20/09/2021
Application agréée E-legalite.com
99_AR-084-218400885-20210920-AR_2021_116

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
PERNES-LES-FONTAINES

N° AR/31/2.1/2021-1165

Arrêté prescrivant et ordonnant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'extension du cimetière du hameau Les Valayans de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES

Le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2223-1 et suivants,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 à L 123-18 et R 123-1 à R 123-27 ;

Vu la délibération N°2021-12 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2021 approuvant et prescrivant la procédure d'extension du cimetière du hameau Les Valayans,

Vu la demande de désignation d'un commissaire enquêteur auprès du Tribunal Administratif de Nîmes en vue de mener l'enquête publique relative à ce projet,

Vu la décision N°E21000056/84 du 17 août 2021 prise par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes et désignant M. Frédéric LAMOUROUX en qualité de commissaire enquêteur, ayant été consulté,

Vu la consultation du commissaire enquêteur,

VU les contraintes sanitaires liées à l'épidémie COVID 19,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

ARRETE :

Article 1er : Objet et caractéristiques principales de l'enquête publique :

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'extension du cimetière du hameau Les Valayans de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES.

Article 2 : Désignation du commissaire enquêteur :

Par décision N°E21000056/84 du 17 août 2021, le Tribunal Administratif de Nîmes a désigné Monsieur Frédéric LAMOUROUX en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique.

Article 3 : Dates et durée de l'enquête publique :

L'enquête publique relative au projet d'extension du cimetière du Hameau Les Valayans sur la Commune de Pernes-les-Fontaines, se déroulera du **Lundi 11 octobre 2021 – 9h00 au Lundi 25 octobre 2021- 12h00 inclus**, soit 15 jours consécutifs.

Article 4 : Siège de l'enquête publique :

Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie annexe du hameau Les Valayans, Place de la Mairie – Hameau Les Valayans – 84210 PERNES-LES-FONTAINES

.../...

REÇU EN PREFECTURE
le 28/09/2021
Application agréée E-legalite.com
99_AR-084-218400685-20210920-AR_2021_116

Article 5 : Consultation du dossier, registre d'enquête publique, recueil des observations :

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie annexe du hameau Les Valayans.

Pendant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, du **Lundi 11 octobre 2021 au Lundi 25 octobre 2021 inclus**, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier et sur support numérique et présenter ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie annexe du hameau Les Valayans soit :

- du Lundi au Vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 00,
- à l'exception des samedis, dimanches, jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de la Ville (www.perneslesfontaines.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, du **Lundi 11 octobre 2021 au Lundi 25 octobre 2021 inclus**, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique en Mairie annexe du hameau Les Valayans, aux jours et heures habituels d'ouverture précédemment énoncés.

Par ailleurs, le public pourra adresser ses observations écrites à M. le commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- par voie postale à la Mairie annexe du Hameau Les Valayans à l'adresse suivante :

M. le commissaire enquêteur
Mairie de Pernes-les-Fontaines
Hôtel de Ville
Place Aristide Briand
84210 PERNES-LES-FONTAINES,

- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.cimetiere.valayans@gmail.com.

Les observations du public transmises par voie postale ou par courrier électronique ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences visées à l'article 7 du présent arrêté seront consultables sur le registre mis à la disposition du public.

Article 6 : Communication au public :

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête auprès de la Mairie annexe du hameau Les Valayans.

Article 7 : Permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à la Mairie annexe du hameau Les Valayans, pendant la durée de l'enquête aux dates et heures suivantes :

- **le lundi 11 octobre 2021 de 9 heures à 12 heures,**
- **le lundi 25 octobre 2021 de 9 heures à 12 heures.**

.../...

REÇU EN PREFECTURE
le 20/09/2021
Application agréée E-legalite.com
99_AR-084-218400885-20210920-AR_2021_116

Mesures COVID19 : En application des recommandations inhérentes à la pandémie de COVID-19, le public souhaitant rencontrer le commissaire enquêteur, devra se conformer aux obligations prescrites (port du masque obligatoire et maintien de la distanciation physique).

Article 8 : Personne responsable du projet et de l'enquête publique :

La personne responsable du projet est Monsieur Didier CARLE, Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, dont le siège est situé place Aristide Briand à PERNES-LES-FONTAINES (84210). Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet auprès du Service urbanisme de la Ville, aux jours et heures d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles.

Article 9 : Clôture de l'enquête publique

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur. Ce dernier rencontrera, dans un délai de huit jours à compter de la réception du registre d'enquête et des documents annexés, le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 10 : Rapport et conclusions

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera à Monsieur le Maire de Pernes-les-Fontaines, le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport et, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées.

Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal administratif de Nîmes et au Préfet de Vaucluse.

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du Code de l'environnement, relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Article 11 : Consultation du rapport et conclusions motivées :

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposé en Mairie de PERNES-LES-FONTAINES, en Mairie annexe du hameau Les Valayans et à la Préfecture de Vaucluse pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également publié sur le site Internet de la Ville (www.perneslesfontaines.fr).

Article 12 : Publicité de l'enquête publique :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département.

.../...

REÇU EN PREFECTURE
le 20/09/2021
Application agréée E-legalite.com
99_AR-084-218400885-20210920-AR_2021_118

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Cet avis au public sera également publié à la Mairie de PERNES-LES-FONTAINES, à la Mairie annexe du Hameau Les Valayans et sur tout autre moyen utilisé habituellement par la Commune (panneaux d'affichages) et consultable sur le site Internet de la Ville (www.perneslesfontaines.fr), quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.
Ces publicités seront certifiées par Monsieur le Maire.

Article 13 : Décisions pouvant être adoptées au terme l'enquête publique :

A l'issue de l'enquête publique, le projet d'extension du cimetière du hameau Les Valayans éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera transmis pour suite à donner à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Article 14 : Affichage :

Le présent arrêté sera affiché à la Mairie de Pernes-les-Fontaines et à la Mairie annexe du Hameau Les Valayans, sur les panneaux extérieurs d'affichage officiel, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Article 15 : Transmission :

Une copie du présent arrêté est transmise :
- à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes,
- à Monsieur le Préfet de Vaucluse,
- à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Article 16 : Exécution :

Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de Vaucluse et Monsieur le Commissaire Enquêteur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PERNES-LES-FONTAINES, le vingt septembre deux mille vingt-et-un.

Le Maire,
Didier CARLE

MAIRIE PERNES-LES-FONTAINES (VAUCLUSE)

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification.

Transmis à la Préfecture le : 20 Septembre 2021
Publié le : 20 Septembre 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

17/08/2021

N° E21000056 / 84

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

LE VICE-PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 1

Vu enregistrée le 19/07/2021, la lettre par laquelle le Maire de la commune de PERNES LES FONTAINES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le projet d'extension du cimetière situé au Hameau Les Valayans sur la commune de PERNES LES FONTAINES ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Frédéric LAMOUROUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de PERNES LES FONTAINES et à Monsieur Frédéric LAMOUROUX.

Fait à Nîmes, le 17/08/2021

Le Vice-président délégué,

Philippe PERETTI

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

GIGONDAS Mariage

Paul et Sarah

Paul et Sarah se sont mariés. Photo Le DL/J.D.

Le samedi 25 septembre à 11 heures, le maire de Gigondas, Michel Meffre, assisté de Lucie Aznar, secrétaire de mairie, a procédé à l'union de Sarah Mougnaud, ingénieure, née à Gonesse (Val d'Oise) le 16 avril 1990, et de Paul Parant, ingénieur, né à Orange le 12 juin 1988.

VIOLÈS

Le parrainage républicain de la petite Lana

Lana, entourée notamment de ses parents (au centre), de son parrain et de sa marraine. Photo Le DL/A.L.

Samedi 25 septembre à 11 heures, Martine Tessieux, adjointe au maire, a procédé au parrainage civil de Lana Bernard, née le 25 novembre 2020. Enfant de Julie Saison, secrétaire, et de David Bernard, responsable logistique, tous deux domiciliés à Violès, Lana était accompagnée par son parrain, Stéphane Piazza, et sa marraine, Aurélie Sauvayre.

LORIOL-DU-COMTAT Naissance

Nohan

Naissance de Nohan. Photo Le DL/Jean ROUX

Nohan, fils de Deborah Grangeversanne et de Nicolas Scavino, est venu au monde le 16 septembre à 16 h 17 à la maternité de Carpentras. Le joli petit prince pèse 3,580 kg pour 51 cm. Son arrivée dans le cocon familial comble ses parents de bonheur et fait la joie de sa sœur, Shaïness, 14 ans.

CARPENTRAS Naissance

Maylon

Naissance de Maylon. Photo Le DL/J.R.

Maylon, joli petit prince de 3,460 kg pour 52 cm, est venu au monde le 21 septembre à 19 h 07 à la maternité de Carpentras. Fils de Justine Huart et de Nicolas Giraud, son arrivée dans le cocon familial comble ses parents de bonheur et fait la joie de ses trois frères et sœurs.

VIOLÈS Nécrologie

Jacques Simon

Jacques Simon, figure notable de Violès, s'en est allé le 23 septembre dernier à la maison de retraite La Sousto, à l'âge de 86 ans.

Né le 14 décembre 1935 à Courbevoie (Hauts-de-Seine), ses qualités d'autonomie, de responsabilité et de bienveillance le dirigeront vers une carrière militaire. Engagé volontaire en 1954 au 7ᵉ régiment de spahis algériens de Senlis, pour trois ans, puis au 4ᵉ régiment de spahis tunisiens à Sfax, il sera affecté en Grande Kabylie en 1957, au 121ᵉ régiment d'infanterie, devenu le 6ᵉ régiment de hussards à pied.

En 1959, au Centre d'instruction de l'arme blindée cavalerie (CIABC) d'Alger, il sera instructeur de combat commandos à Ford-de-l'Eau, avant de rejoindre la compagnie saharienne mixte de Metlili. En 1962 (année de son mariage avec Marie), il est affecté au FFA centre d'instruction de Trèves. Il rejoindra, en 1968, le 5ᵉ régiment de Kaiserslautern, avant d'être instructeur de combat de 1970 à 1975. Affecté au 12ᵉ régiment de cuirassiers à Müllheim, puis au 18ᵉ régiment de dragons en Champagne, il sera ensuite, jusqu'en 1987, au 1ᵉʳ régiment étranger de cavalerie d'Orange.

Après 34 ans de service, il est admis à la retraite avec le grade de commandant. Honoré de nombreuses décorations, parmi lesquelles la Croix de la valeur militaire - trois citations, la médaille militaire, les insignes de chevalier de l'ordre national du Mérite et de chevalier de la Légion d'honneur en 2004, il rentre dans la vie civile et sera, durant 15 ans, cadre dans une centrale d'achats près d'Aix-en-Provence.

Alors en préretraite, il entre à l'Institut des invalides de la légion étrangère à Puyloubier, puis sera aumônier à l'Unité pastorale Aurélien-Sainte-Victoire jusqu'en 2011. Il recevra alors la Croix du mérite diocésain. Enfin, il s'installera avec sa famille dans sa maison de Violès. En 2015, ultime consécration, il recevra la distinction au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Membre actif de deux associations d'anciens combattants locales, il participera aux manifestations et commémorations militaires du village. Après quelques soucis de santé et la perte de son épouse, il rentrera à la maison de retraite La Sousto en 2018, où il restera, pour beaucoup, le grand Monsieur généreux qui offrait au personnel du muguet pour le 1ᵉʳ mai, des chocolats à Noël et des fleurs pour les grandes occasions. Chaleureux, attachant, bienveillant et aimable en toutes circonstances, il était aimé de tous. Connu pour son dévouement sans faille, autant dans sa carrière militaire que dans sa vie de tous les jours, il a même œuvré pour des actions en faveur des résidents de La Sousto. Son dernier plaisir a été de participer au mariage de l'un de ses petits-fils, un souvenir impérissable pour les siens ! Il laisse aujourd'hui trois enfants et cinq petits-enfants.

Jacques Simon est décédé à l'âge de 86 ans.

Euro Légales
Publiez vos marchés publics
• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com
Publiez vos formalités
• ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com
CONTACTS VAUCLUSE 04 75 79 78 56 04 75 72 77 53 LDLlegales84@vauclusematin.com
Vaucluse
Le Journal d'Annonces Légales de référence

AVIS

Enquêtes publiques

Commune de Pernes-les-Fontaines

Avis au public
Enquête publique portant sur le projet d'extension du cimetière du Hameau Les Valayans

(ANNULE ET REMPLACE LA PUBLICATION DU 23.09.2021)
Par arrêté N° AR/31/2.1/2021-1165 du 20 septembre 2021, le maire de Pernes-les-Fontaines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'extension du cimetière du Hameau Les Valayans.
Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nîmes, par décision N°E21000056/84 du 17 août 2021, a désigné Monsieur Frédéric LAMOUROUX en tant que commissaire enquêteur.
L'enquête publique se déroulera à la Mairie annexe du Hameau Les Valayans (Place de la Mairie - Les Valayans - 84210 PERNES-LES-FONTAINES) pour une durée de 15 jours consécutifs :
DU LUNDI 11 OCTOBRE 2021 AU LUNDI 25 OCTOBRE 2021 INCLUS.
Ce projet porte sur l'extension du cimetière du hameau Les Valayans qui a été prescrit par délibération du Conseil municipal du 10 juin 2021. Monsieur le Maire est responsable du projet.
Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable (support papier et numérique) en Mairie annexe du Hameau Les Valayans, aux jours et heures habituels d'ouverture au public à savoir :
-Du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures,
-Sauf les jours fériés et les jours de fermetures exceptionnelles.
Il sera également consultable sur le site internet de la Ville (www.pernesiesfontaines.fr).
Dès la publication de l'arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Mairie annexe du hameau Les Valayans.
Ce dossier d'enquête publique sera accompagné en Mairie annexe du Hameau Les Valayans d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, sur lequel le public pourra consigner ses observations. Ces dernières pourront également être adressées à l'attention du commissaire enquêteur par courrier à la Mairie de Pernes-les-Fontaines (Hôtel de Ville - Place Aristide Briand - 84210 PERNES-LES-FONTAINES) ou par courriel à l'adresse suivante : enquete.cimetiere.valayans@gmail.com
Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie annexe du Hameau Les Valayans :
- Le LUNDI 11 OCTOBRE 2021 de 9 heures à 12 heures,
- Le LUNDI 25 OCTOBRE 2021 de 9 heures à 12 heures,
Mesures COVID19 :
En application des recommandations inhérentes à la pandémie de COVID 19, le public souhaitant rencontrer le commissaire enquêteur, devra se conformer aux obligations prescrites (port du masque obligatoire et maintien de la distanciation physique).
A la clôture de l'enquête publique, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera de trente jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de son rapport et de ses conclusions motivées sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse et au Président du Tribunal administratif de Nîmes. Ce rapport sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en Mairie Pernes-les-Fontaines, en Mairie annexe du Hameau Les Valayans et en Préfecture de Vaucluse, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également publié dans les mêmes conditions sur le site internet de la Ville (www.pernesiesfontaines.fr).
A l'issue de l'enquête publique, le projet d'extension du cimetière du hameau Les Valayans éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera transmis pour suite à donner à Monsieur le Préfet de Vaucluse

272066800

Notre territoire
UN SERVICE 100 % GRATUIT POUR LES CITOYENS COMME LES COLLECTIVITÉS
NOTRE-TERRITOIRE.COM
LE SITE QUI RASSEMBLE TOUS LES AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES.

Soyez le 1ᵉʳ informé des projets d'aménagement près de chez vous ou n'importe où en France !

francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS

Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web
Plus de 20 000 appels d'offres en cours
100 % gratuit
Alertes par email

VAUCLUSE

Convois funèbres pour ce lundi 27 septembre

CARPENTRAS/ PERNES-LES-FONTAINES
Christian Lange.
Cérémonie civile à 10 h 30 au crématorium d'Orange.

LE THOR/ MANDUEL (GARD)/ FONTAINE-DE-VAUCLUSE
Annie Rostang née Philip.
Cérémonie religieuse à 14 h 30 à l'église Notre-Dame-du-Lac au Thor, suivie de l'inhumation au cimetière de L'Isle-sur-la-Sorgue.

EN VENTE
chez votre marchand de journaux
IL ÉTAIT UNE FOIS...

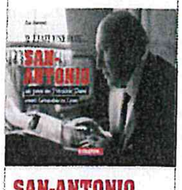

SAN-ANTONIO
au pays de Frédéric Dard entre Grenoble et Lyon
par Luc Saroyat
Un livre richement illustré de documents et photos principalement issus de collections privées, qui s'attache à mettre en lumière ce lien jamais rompu avec le pays de son enfance, les collines dauphinoises.
14,90€ l'unité
Pour commander : au 04 76 88 70 88 ou boutique.ledauphine.com
le dauphiné

CARNET DU JOUR

[reproduction interdite]

DÉCÈS

Courthézon.
M. et Mme Michel Alain et Emeline, son fils et sa belle-fille,
Joël, son petit-fils ;
Ethan, son arrière-petit-fils ;
M. et Mme d'Amato Martine et Jean-Louis,
sa fille et son gendre ;
Christelle, Sandy et Jérémy,
ses petits-enfants et leurs conjoints ;
Calysta, Lana, Boris,
Alice et Louis,
ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Lucette MICHEL
née DUMAS

survenu samedi 25 septembre 2021 à l'âge de 89 ans.
Ses obsèques religieuses auront lieu mercredi 29 septembre à 14h30 en la salle de cérémonie du Crématorium d'Orange, suivies de l'inhumation de l'urne au cimetière de Courthezon à 18h00.
Cet avis tient lieu de faire part.

Vaison-la-Romaine.
La famille de

Madame Geneviève MONDON
née PEYRON

a la tristesse de vous faire part de son décès survenu le 23 septembre 2021 à l'âge de 90 ans.
Les obsèques religieuses auront lieu le Mercredi 29 Septembre 2021 à 14h00 en la Cathédrale Notre Dame de Nazareth de Vaison la Romaine, suivies de l'inhumation au cimetière de Bollène.
Condoléances sur registre.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Le Dauphiné Libéré - Vaucluse Matin
Philippe Carli : Président-Directeur Général
Noëlle Besnard : Directrice Générale déléguée, Directrice de la publication
S.A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
Capital : 24 769 520 €
Durée 99 ans à compter du 14 juin 1945
Siège social : 650 route de Valence 38913 Veurey Cedex
Principal actionnaire : SIM 99,99%
Direction générale
Centre de presse
38913 Veurey Cedex
Tél. 04 76 88 71 00
Fax 04 76 85 80 20
ledauphine.com
Publicité : GROUPE DAUPHINÉ MÉDIA
Commission paritaire n° 04 21 C 83387
Impression : Le Dauphiné Libéré - Veurey
Tirage moyen 247 410 exemplaires
Origine du papier : France.
Taux de fibres recyclées: 83.5%.
Eutrophisation: PTot 0.01 Kg/tonne de papier.
AUDIPRESSE
PEFC 31-3544

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

EURO Légales
Publiez vos marchés publics
• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com
Publiez vos formalités
• ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com
Vaucluse
CONTACTS VAUCLUSE 04 75 79 78 56 / 04 75 72 77 53
LDLlegales84@vaucluseematin.com
Le Journal d'Annonces Légales de référence

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Avis de marchés

COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF DU PAPE (84)

Avis de marché - Services
DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur
I.1) NOM ET ADRESSES
Commune de Châteauneuf du Pape (84), 8 rue Joseph Ducos, 84232 Châteauneuf du Pape, FRANCE. Tél. : +33 490835757. Fax : +33 490835352.
Courriel : c.chambellant@mairie.chateauneuf.com.
Code NUTS : FRL06.
Adresse(s) Internet :
Adresse principale : http://www.chateauneufdupape.org
Adresse du profil d'acheteur :
https://www.marches-securises.fr
I.2) PROCEDURE CONJOINTE
I.3) COMMUNICATION Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : https://www.marches-securises.fr
Adresse à laquelle les informations complémentaires peuvent être obtenues : MAIRIE DE CHATEAUNEUF DU PAPE, Numéro national d'identification : 218 400 372 000 8 RUE JOSEPH DUCOS, 84230 CHATEAUNEUF DU PAPE, FRANCE. Tél. +33 490835752.
Courriel : c.chambellant@mairie.chateauneuf.com.
Code NUTS : FRL06.
Adresse internet : http://www.chateauneufdupape.org.
Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :
Par voie électronique à l'adresse :
https://www.marches-securises.fr
La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles et un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à cette adresse internet (URL) : https://www.marches-securises.fr
I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR Organisme de droit public
I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE Services généraux des administrations publiques
Section II : Objet
II.1) ETENDUE DU MARCHÉ
II.1.1) Intitulé : Marché de Prestation Intellectuelle pour la Réalisation de la Charte Graphique et du Logo de la Ville de Châteauneuf du Pape
II.1.2) Code CPV principal 75200000
II.1.3) Type de marché Services
II.1.4) Description succincte L'objet du présent marché est de concevoir le nouveau logo de la Ville de Châteauneuf du Pape, et de définir une nouvelle charte graphique, de les transcrire et de les rendre applicables à l'ensemble des supports de correspondance et de communication de la Ville, qu'ils soient numériques ou imprimés.
II.1.5) Valeur totale estimée : Valeur estimée hors TVA : 15000 euros.
II.1.6) Informations sur les lots Division en lots : non
II.2) DESCRIPTION
II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) 75200000
II.2.3) Lieu d'exécution
Lieu principal d'exécution : 8 rue Joseph Ducos 84230 Châteauneuf du Pape
II.2.4) Description des prestations Marché de prestations intellectuelles pour la réalisation de la charte graphique et le logo de la Ville de Châteauneuf du Pape.
II.2.5) Critères d'attribution Prix : 20% Qualité Valeur Technique : 60% Valeur Opérationnelle : 20%
II.2.6) Valeur estimée Valeur hors TVA : 15000 euros
II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique A compter du : 15 octobre 2021. Jusqu'au : 31 décembre 2021.
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non
II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer
II.2.10) Variantes : Des variantes seront prises en considération : non
II.2.11) Informations sur les options
Options : non
II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques
II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne : Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non
II.2.14) Informations complémentaires La Ville de Châteauneuf du Pape a décidé de mener une réflexion autour de ses outils de communication qui sont tributaires de la réalisation, au préalable, d'une identité visuelle, à savoir une charte graphique et un logo.
Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique
III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION
III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession
III.1.2) Capacité économique et financière
III.1.3) Capacité technique et professionnelle
III.1.5) Informations sur les marchés réservés
III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ
III.2.1) Informations relatives à la profession
III.2.2) Conditions particulières d'exécution
III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché
III.2.4) Marché éligible au MPS : La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non
Section IV : Procédure
IV.1) DESCRIPTION
IV.1.1) Type de procédure : Procédure ouverte
IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique
IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue
IV.1.5) Information sur la négociation
IV.1.6) Enchère électronique Une enchère électronique sera effectuée : non
IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui
IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF
IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure
IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : Samedi 16 octobre 2021 - 12:00
IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés
IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation français.
IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre
IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres Date : lundi 18 octobre 2021 - 12:00
Section VI : Renseignements complémentaires
VI.1) RENOUVELLEMENT Il s'agit d'un marché renouvelable : non
VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES
VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS
VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours TA Nimes 16 Avenue Feuchères, 30000 NIMES FRANCE.
VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation
VI.4.3) Introduction des recours
VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours
VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS 17 septembre 2021

271183700

AVIS

Enquêtes publiques

Commune de Pernes-les-Fontaines

Avis au public
Enquête publique portant sur le projet d'extension du cimetière du Hameau Les Valayans

Par arrêté N° AR/31/2.1/2021-1165 du 20 septembre 2021,le maire de Pernes-les-Fontaines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'extension du cimetière du Hameau Les Valayans.
Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nîmes, par décision N°E21000056/84 du 17 août 2021, a désigné Monsieur Frédéric LAMOUROUX en tant que commissaire enquêteur.
L'enquête publique se déroulera à la Mairie annexe du Hameau Les Valayans (Place de la Mairie - Les Valayans - 84210 PERNES-LES-FONTAINES) pour une durée de 15 jours consécutifs :
Du Lundi 11 Octobre 2021 au Lindi 25 Octobre 2021 inclus.
Ce projet porte sur l'extension du cimetière du hameau Les Valayans qui a été prescrit par délibération du Conseil municipal du 10 juin 2021. Monsieur le Maire est responsable du projet.
Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable (support papier et numérique) en Mairie annexe du Hameau Les Valayans, aux jours et heures habituels d'ouverture au public à savoir :
-Du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures,
-Sauf les jours fériés et les jours de fermetures exceptionnelles.
Il sera également consultable sur le site internet de la Ville (www.pernesleafontaines.fr).
Dès la publication de l'arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Mairie annexe du hameau Les Valayans.
Ce dossier d'enquête publique sera accompagné en Mairie annexe du Hameau Les Valayans d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, sur lequel le public pourra consigner ses observations. Ces dernières pourront également être adressées à l'attention du commissaire enquêteur par courrier à la Mairie de Pernes-les-Fontaines (Hôtel de Ville - Place Aristide Briand - 84210 PERNES-LES-FONTAINES) ou par courriel à l'adresse suivante : enquete.cimetiere.valayans@gmail.com
Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie annexe du Hameau Les Valayans :
- Le LUNDI 21 OCTOBRE 2021 de 9 heures à 12 heures,
- Le LUNDI 25 OCTOBRE 2021 de 9 heures à 12 heures,
Mesures COVID19 :
En application des recommandations inhérentes à la pandémie de COVID 19, le public souhaitant rencontrer le commissaire enquêteur, devra se conformer aux obligations prescrites (port du masque obligatoire et maintien de la distanciation physique).
A la clôture de l'enquête publique, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera de trente jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de son rapport et de ses conclusions motivées sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse et au Président du Tribunal administratif de Nîmes. Ce rapport sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en Mairie Pernes-les-Fontaines, en Mairie annexe du Hameau Les Valayans et en Préfecture de Vaucluse, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également publié dans les mêmes conditions sur le site internet de la Ville (www.pernesleafontaines.fr).
A l'issue de l'enquête publique, le projet d'extension du cimetière du hameau Les Valayans éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera transmis pour suite à donner à Monsieur le Préfet de Vaucluse

271298900

EURO Légales
marchés publics
le dauphiné
>> CONTACT : 04 79 33 86 72
Plateforme de dématérialisation
>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €
• Mise en ligne de l'avis et des pièces
• Alarmes aux entreprises
• Correspondance
• Réponses électroniques
• Négociations
• Lettres de rejet / notification
• Données Essentielles
+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national
La plateforme de référence des marchés publics
ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

MAZAN Naissance

Ivy

Naissance d'Ivy.

Ivy Miaule est née le 14 septembre à 5 h 12 à la maternité de Carpentras. La jolie petite princesse pesait 3.770 kg pour 50 cm. Son arrivée dans le cocon familial comble ses parents, Stéphane et Ludivine Miaule, de bonheur et fait la joie de ses quatre frères et sœurs.

EN VENTE
chez votre marchand de journaux
IL ÉTAIT UNE FOIS...

SAN-ANTONIO
au pays de Frédéric Dard entre Grenoble et Lyon
par Luc Sonet
Un livre richement illustré de documents et photos principalement issus de collections privées, qui s'attache à mettre en lumière ce lien jamais rompu avec le pays de son enfance, les collines dauphinoises.
64 pages, plus de 40 photos
14,90€ l'unité
Pour commander :
au 04 76 88 70 88
ou boutique.ledauphine.com
le dauphiné

VAUCLUSE

Convois funèbres pour ce jeudi 23 septembre

AVIGNON
André Vincenty. Obsèques religieuses à 15 h 30 à l'église Saint-Ruf, suivies de l'inhumation au cimetière de Montfavet.
AVIGNON
Danielle Germain. Obsèques religieuses à 16 heures à l'église orthodoxe Saint-Come-et-Saint-Damien.
CARPENTRAS/ BEAUMONT-DU-VENTOUX
Laurent Grambois. Obsèques religieuses à 9 heures à la cathédrale Saint-Siffrein à Carpentras, suivies de l'inhumation au cimetière.
LES ANGLES
Bernard Brioude. Les obsèques auront lieu à 10 heures à l'église des Angles, suivies de l'inhumation à 11 heures au cimetière.
PERTUIS
Gilbert Bruyère. Obsèques religieuses à 10 h 30 à l'église Saint-Nicolas, suivies de l'inhumation à 11 h 30 au cimetière.
PERTUIS
Régis Fachaux. Obsèques religieuses à 16 heures à l'église Saint-Nicolas, suivies de l'inhumation au cimetière.
PUGET-SUR-DURANCE
Vicenta Molina née Garcia Alvarez. Cérémonie religieuse à 15 heures à l'église Saint-Nicolas de Pertuis, suivie de l'inhumation à 16 h 45 au cimetière de Puget-sur-Durance.
SORGUES
José Manuel Davo. Cérémonie religieuse à 10 heures à l'église de Sorgues, suivie de la crémation à 11 h 30 à Orange. Pas de plaques.
VELLERON/LES VALAYANS
Mireille Bottero née Mure. Obsèques religieuses à 15 heures à l'église des Valayans, suivies de l'inhumation au cimetière.
VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON
Patricia Caire. Cérémonie religieuse à 14 h 30 à la collégiale de Villeneuve-Lez-Avignon, suivie de l'inhumation au cimetière Les Perrières.

NOUVEAU

UNE NATURE À REDÉCOUVRIR
TRAIL
CYCLO
VTT
RANDO
VOL LIBRE
EAUX VIVES
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Le Dauphiné Libéré - Vaucluse Matin
Philippe Carli : Président-Directeur Général
Noëlle Besnard : Directrice Générale déléguée, Directrice de la publication
S.A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
Capital : 24 769 520 €
Durée 99 ans à compter du 14 juin 1945
Siège social :
650 route de Valence
38913 Veurey Cedex
Principal actionnaire :
SIM 99,99%
Direction générale
Centre de presse
38913 Veurey Cedex
Tél. 04 76 88 71 00
Fax 04 76 85 80 20
ledauphine.com
Publicité : GROUPE DAUPHINÉ MÉDIA
Commission paritaire
n° 04 21 C 83387
Impression : Le Dauphiné Libéré - Veurey
Tirage moyen 247 410 exemplaires
Origine du papier : France.
Taux de fibres recyclées: 83,5%.
Eutrophisation: Ptot 0.01 Kg/tonne de papier.
Réalisation mesures par : AUDIPRESSE
PEFC 31-3544

CARNET DU JOUR

[reproduction interdite]

DÉCÈS

Orange
Ginette et Roger Oliva sa sœur et son beau-frère ;
ses neveux et nièces,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de
Monsieur Marc BOREL
survenu le 21 septembre à l'âge de 66 ans
Les obsèques auront lieu le 24 septembre 2021, à 11h00, au crématorium d'Orange.

L'Isle-sur-la-Sorgue, Le Thor, Velleron, Avignon, Cadenet, Malaucène, Bédoin, Bonnieux, Carpentras, Mazan, Cavaillon.
En souvenir du Capitaine

Monsieur Michel GRAS
Sapeur Pompiers de l'Isle sur la Sorgue
Ancien Chef de Centre et Président de l'Amicale
La famille et l'Amicale vous convient à la cérémonie d'hommage posthume qui se déroulera samedi 25 septembre 2021, au cimetière de l'Isle sur la Sorgue.
Rendez-vous à 11h00 sur le parking de la chambre funéraire.
Lors de la cérémonie, une remise de décorations et un dépôt de plaques souvenirs de l'amicale de sapeurs pompiers, de la FNACA et de la municipalité, suivront les allocutions.

REMERCIEMENTS

Bellème.
M. et Mme Georges Chiantelli remercient toutes les personnes qui par leurs présences, messages et envois de fleurs se sont associées à leur peine lors du décès de
Monsieur Thierry CHIANTELLI
et s'excusent auprès de celles qui auraient pu être oubliées.

VAU17-V1

L'écho du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Attestation de parution

Date de téléchargement de justificatif : 24 septembre 2021
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 24 septembre 2021 sous réserves d'incidents

ANNULE ET REMPLACE LA PUBLICATION DU 21/09/2021

Pernes les Fontaines

AVIS AU PUBLIC

Commune de Pernes-les-Fontaines
Enquête publique portant sur le projet d'extension du cimetière du Hameau Les Valayans

Par arrêté N° AR/31/2.1/2021-1165 du 20 septembre 2021, le maire de Pernes-les-Fontaines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'extension du cimetière du Hameau Les Valayans.
Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nîmes, par décision N°E21000056/84 du 17 août 2021, a désigné Monsieur Frédéric LAMOUROUX en tant que commissaire enquêteur.
L'enquête publique se déroulera à la Mairie annexe du Hameau Les Valayans (Place de la Mairie - Les Valayans - 84210 PERNES-LES-FONTAINES) pour une durée de 15 jours consécutifs :

DU LUNDI 11 OCTOBRE 2021 AU LUNDI 25 OCTOBRE 2021 INCLUS.

Ce projet porte sur l'extension du cimetière du hameau Les Valayans qui a été prescrit par délibération du Conseil municipal du 10 juin 2021. Monsieur le Maire est responsable du projet.
Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable (support papier et numérique) en Mairie annexe du Hameau Les Valayans, aux jours et heures habituels d'ouverture au public à savoir :

-Du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures,

L'écho du mardi Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez www.echodumardi.com, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

l'echo du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

-Sauf les jours fériés et les jours de fermetures exceptionnelles.

Il sera également consultable sur le site internet de la Ville (https://www.perneslesfontaines.fr).
Dès la publication de l'arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Mairie annexe du hameau Les Valayans.

Ce dossier d'enquête publique sera accompagné en Mairie annexe du Hameau Les Valayans d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, sur lequel le public pourra consigner ses observations. Ces dernières pourront également être adressées à l'attention du commissaire enquêteur par courrier à la Mairie de Pernes-les-Fontaines (Hôtel de Ville - Place Aristide Briand - 84210 PERNES-LES-FONTAINES) ou par courriel à l'adresse suivante : enquete.cimetiere.valayans@gmail.com
Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie annexe du Hameau Les Valayans :

- Le LUNDI 11 OCTOBRE 2021 de 9 heures à 12 heures,
- Le LUNDI 25 OCTOBRE 2021 de 9 heures à 12 heures,

Mesures COVID19 :

En application des recommandations inhérentes à la pandémie de COVID 19, le public souhaitant rencontrer le commissaire enquêteur, devra se conformer aux obligations prescrites (port du masque obligatoire et maintien de la distanciation physique).
A la clôture de l'enquête publique, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera de trente jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de son rapport et de ses conclusions motivées sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse et au Président du Tribunal administratif de Nîmes. Ce rapport sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en Mairie Pernes-les-Fontaines, en Mairie annexe du Hameau Les Valayans et en Préfecture de Vaucluse, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également publié dans les mêmes conditions sur le site internet de la Ville (https://www.perneslesfontaines.fr).

A l'issue de l'enquête publique, le projet d'extension du cimetière du hameau Les Valayans éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera transmis pour suite à donner à Monsieur le Préfet de Vaucluse

3951963B

Publié le 24/09/2021

l'echo du mardi Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez www.echodumardi.com, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

l'echo du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Attestation de parution

Date de téléchargement de justificatif : 20 septembre 2021
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 21 septembre 2021 sous réserves d'incidents

Pernes-les-Fontaines

AVIS AU PUBLIC

Commune de Pernes-les-Fontaines
Enquête publique portant sur le projet d'extension du cimetière du Hameau Les Valayans

Par arrêté N° AR/31/2.1/2021-1165 du 20 septembre 2021, le maire de Pernes-les-Fontaines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'extension du cimetière du Hameau Les Valayans.
Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nîmes, par décision N°E21000056/84 du 17 août 2021, a désigné Monsieur Frédéric LAMOUROUX en tant que commissaire enquêteur.
L'enquête publique se déroulera à la Mairie annexe du Hameau Les Valayans (Place de la Mairie – Les Valayans – 84210 PERNES-LES-FONTAINES) pour une durée de 15 jours consécutifs :

DU LUNDI 11 OCTOBRE 2021 AU LUNDI 25 OCTOBRE 2021 INCLUS.

Ce projet porte sur l'extension du cimetière du hameau Les Valayans qui a été prescrit par délibération du Conseil municipal du 10 juin 2021. Monsieur le Maire est responsable du projet.
Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable (support papier et numérique) en Mairie annexe du Hameau Les Valayans, aux jours et heures habituels d'ouverture au public à savoir :

-Du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures,
-Sauf les jours fériés et les jours de fermetures exceptionnelles.

l'echo du mardi Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez www.echodumardi.com, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

l'echo du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Il sera également consultable sur le site internet de la Ville (www.perneslesfontaines.fr).
Dès la publication de l'arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Mairie annexe du hameau Les Valayans.

Ce dossier d'enquête publique sera accompagné en Mairie annexe du Hameau Les Valayans d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, sur lequel le public pourra consigner ses observations. Ces dernières pourront également être adressées à l'attention du commissaire enquêteur par courrier à la Mairie de Pernes-les-Fontaines (Hôtel de Ville – Place Aristide Briand - 84210 PERNES-LES-FONTAINES) ou par courriel à l'adresse suivante : enquete.cimetiere.valayans@gmail.com
Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie annexe du Hameau Les Valayans :

- Le LUNDI 21 OCTOBRE 2021 de 9 heures à 12 heures,
- Le LUNDI 25 OCTOBRE 2021 de 9 heures à 12 heures,

Mesures COVID19 :

En application des recommandations inhérentes à la pandémie de COVID 19, le public souhaitant rencontrer le commissaire enquêteur, devra se conformer aux obligations prescrites (port du masque obligatoire et maintien de la distanciation physique).
A la clôture de l'enquête publique, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera de trente jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de son rapport et de ses conclusions motivées sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse et au Président du Tribunal administratif de Nîmes. Ce rapport sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en Mairie Pernes-les-Fontaines, en Mairie annexe du Hameau Les Valayans et en Préfecture de Vaucluse, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également publié dans les mêmes conditions sur le site internet de la Ville (www.perneslesfontaines.fr).

A l'issue de l'enquête publique, le projet d'extension du cimetière du hameau Les Valayans éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera transmis pour suite à donner à Monsieur le Préfet de Vaucluse

3951963

Publié le 21/09/2021

l'echo du mardi Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez www.echodumardi.com, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Pernes-les-Fontaines

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE PERNES-LES-FONTAINES
ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET D'EXTENSION DU CIMETIÈRE DU HAMEAU LES VALAYANS

Par arrêté N° AR/31/2.1/2021-1165 du 20 septembre 2021, le maire de Pernes-les-Fontaines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'extension du cimetière du Hameau Les Valayans.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nîmes, par décision N°E21000056/84 du 17 août 2021, a désigné Monsieur Frédéric LAMOUROUX en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie annexe du Hameau Les Valayans (Place de la Mairie – Les Valayans – 84210 PERNES-LES-FONTAINES) pour une durée de 15 jours consécutifs :

DU LUNDI 11 OCTOBRE 2021
AU LUNDI 25 OCTOBRE 2021
INCLUS.

Ce projet porte sur l'extension du cimetière du hameau Les Valayans qui a été prescrit par délibération du Conseil municipal du 10 juin 2021. Monsieur le Maire est responsable du projet.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable (support papier et numérique) en Mairie annexe du Hameau Les Valayans, aux jours et heures habituels d'ouverture au public à savoir :

-Du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures,

-Sauf les jours fériés et les jours de fermetures exceptionnelles.

Il sera également consultable sur le site internet de la Ville (www.perneslesfontaines.fr).

Dès la publication de l'arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Mairie annexe du hameau Les Valayans.

Ce dossier d'enquête publique sera accompagné en Mairie annexe du Hameau Les Valayans d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, sur lequel le public pourra consigner ses observations. Ces dernières pourront également être adressées à l'attention du commissaire enquêteur par courrier à la Mairie de Pernes-les-Fontaines (Hôtel de Ville – Place Aristide Briand – 84210 PERNES-LES-FONTAINES) ou par courriel à l'adresse suivante : enquete.cimetiere.valayans@gmail.com

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie annexe du Hameau Les Valayans :

LUNDI 11 OCTOBRE 2021
de 9 heures à 12 heures,

Le LUNDI 25 OCTOBRE 2021
de 9 heures à 12 heures,

Mesures COVID19 :

En application des recommandations inhérentes à la pandémie de COVID 19, le public souhaitant rencontrer le commissaire enquêteur, devra se conformer aux obligations prescrites (port du masque obligatoire et maintien de la distanciation physique).

A la clôture de l'enquête publique, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera de trente jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de son rapport et de ses conclusions motivées sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse et au Président du Tribunal administratif de Nîmes. Ce rapport sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en Mairie Pernes-les-Fontaines, en Mairie annexe du Hameau Les Valayans et en Préfecture de Vaucluse, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également publié dans les mêmes conditions sur le site internet de la Ville (www.perneslesfontaines.fr).

A l'issue de l'enquête publique, le projet d'extension du cimetière du hameau Les Valayans éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera transmis pour suite à donner à Monsieur le Préfet de Vaucluse